

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Concours de dessins »

Article 1 : Préambule

Caux Seine agglo via Juliobona, musée gallo-romain de Lillebonne organise un jeu-concours à l'occasion de l'évènement des Juliobonales qui aura lieu du 22 juin 2019 à 9h au 23 juin 2019 à 18h00 au musée Julionona, musée gallo-romain de Lillebonne.

Article 2 : Participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique entre 6 et 15 ans, résidant en France métropolitaine. Les mineurs seront représentés par leurs représentants légaux conformément à la loi. La participation au jeu-concours est entièrement gratuite.

Article 3 : Lots à gagner

Le lot à gagner est le suivant pour les 2 journées:

- Lot : L'ouvrage de la bande dessinée « Ad Victoriam. Les gladiateurs de Juliobona » d'une valeur de 15€.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à échange ou remplacement. Il est précisé que Caux Seine agglo ne fournira aucune prestation ni garantie, le(s) gain(s) consistant uniquement en la remise du(des) lot(s) prévu(s) et désigné(s) ci-dessus.

Article 4 : Modalités pratiques

Ce jeu se déroule exclusivement sur le stand du musée Juliobona à Lillebonne lors des Juliobones aux dates indiquées dans l'article 1.

[Description du concours]

Chaque participant pourra déposer sur place son dessin, fait en amont ou le jour J sur le thème « le monde romains ». Lors de la dépose du dessin, il sera demandé nom, prénom, adresse et adresse mail afin de pouvoir contacter le gagnant pour la remise du prix.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Aucune participation ne sera acceptée après la date de fin du jeu-concours prévue à l'article 1 et présent règlement.

[Modalités de détermination des gagnants :

Les gagnants seront choisis à l'issue de la journée (18h le samedi 22 juin 2019 et 18h le dimanche 23 juin 2019), par un jury composé d'un éditeur des éditions Varou et d'une personne de l'équipe du musée Juliobona. Les organisateurs contacteront les gagnants et les dessins seront affichés dans les locaux du musée Juliobona de Lillebonne. Les organisateurs se réservent le droit de considérer comme nulle et n'étant pas prise en compte, toute participation comportant une ou plusieurs information(s) manquante(s), fausse(s), incomplètes, illisible(s) ou illicite(s).

Modalités de remise des lots :

Exemple : Les gagnants pourront récupérer leur lot jusqu'au 12 juillet 2019 au musée Juliobona de Lillebonne contre signature d'une décharge. Dans le cas où le vainqueur serait mineur, le prix sera remis en présence d'un parent ou de son représentant légal.

Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à échange ou remplacement.]

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 19 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Article 5 : Communication

Le nom ainsi qu'une photographie des gagnants pourront être publiés sur le site et les réseaux sociaux de Caux Seine agglo et du musée Juliobona, musée gallo-romain de Lillebonne. Les candidats et leurs représentants légaux acceptent la diffusion, sur tous supports et à titre gracieux, de leur nom et de photos les représentant, à des fins de promotion de l'événement et de ses résultats.

Article 6 : Traitement des données à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation et à la mise en œuvre du jeu-concours. Ces informations sont recueillies pour le compte de Caux Seine agglo.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Ils peuvent exercer ce droit en s'adressant à Caux Seine agglo, Maison de l'Intercommunalité, allée du Catillon, 76170 LILLEBONNE.

Les participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Article 7 : Responsabilité

La responsabilité de Caux Seine agglo ne saurait être engagée si en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Aucune indemnité compensatrice ne pourra être réclamée à ce titre.

En outre, la responsabilité de la collectivité ne pourra être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique à destination des gagnants.

Article 9 : Acceptation des conditions

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation sans réserve du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Article 10 : Informations complémentaires

Le Règlement est disponible sur le site : www.musee-juliobona.fr ou sur demande, à Caux Seine agglo, allée du Catillon à Lillebonne : 02 32 84 40 40.